



Séjour de vacances ADOS - ETE 2018

Formulaire d'inscription*

*Si votre enfant n'a pas fréquenté l'ACM en 2018, il convient de renseigner un dossier complet.
Document à rendre au plus tard le 21 juillet 2018

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L' ENFANT À INSCRIRE

Nom.....Prénom.....Date de naissance :.....

INSCRIPTION - ETE 2018 SEJOUR ADOS « JURA »

Du samedi 4 août au samedi 11 août 2018

Facturation et Règlement

Tableau de modulation des Tarifs 2018			Déductions	
	Enfants de la Communauté d'agglomération	Enfants extérieurs		
Tranche 1 0<QF <600	153 €	200 €	Forfait Aide aux Temps Libres CAF * 1€ =.....€
Tranche 2 601<QF<1197	163 €	205 €	Chèques vacances ANCV€
Tranche 3 1197<QF<+	173 €	210 €	Prise en charge CE€
MSA	183 €	215 €	Autres€
Veuillez reporter le prix concernant votre tranche ci-dessous: (A):€			Total des déductions	(B).....€

Récapitulatif règlement :

Chèque à l'ordre des Francas des Vosges

Prix du séjour (A)	Déductions (B)	Total du séjour	Mode de règlement	Réglé le
		(A)-(B)=€		

Association Départementale des Francas des Vosges
7 quartier de la Magdeleine - 88000 EPINAL
Tél : 03 29 82 48 08 - E-mail : contact@francas-vosges.org

Membre de la Fédération des Francas, Fédération Laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles
Complémentaire de l'Enseignement Public et agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports

RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR

L'Association Départementale des Francas des Vosges est une association d'Education Populaire organisatrice d'Accueils Collectifs de Mineurs avec et sans hébergement et une fédération d'organismes locaux. L'organisation d'un centre de loisirs par les Francas des Vosges dans une collectivité se fait dans le cadre d'une convention et d'une adhésion de la collectivité à l'association.

Les Francas des Vosges œuvrent à promouvoir des espaces de loisirs éducatifs pour les enfants ainsi qu'à promouvoir les droits de ceux-ci.

•LE PRIX COMPREND :

- Les frais d'organisation, d'alimentation, d'encadrement, d'activités et de déplacement.
- L'indemnité contractuelle pour les accidents dont le participant pourrait être victime.
- Les aides collectives attribuées directement à l'organisateur.

•LE PRIX NE COMPREND PAS :

- La couverture du vol de biens personnels, de l'argent liquide et des bijoux.
- Les frais de déplacement pour se déplacer sur le lieu du centre de loisirs.
- Les frais pharmaceutiques et médicaux éventuels qui seront facturés. Nous vous transmettrons à ce moment les documents nécessaires pour obtenir le remboursement auprès de votre caisse d'assurances maladie et, le cas échéant, de votre mutuelle.

•L'INSCRIPTION EST DEFINITIVE :

A réception du présent dossier dûment rempli et accompagné des documents demandés, sous réserve de place disponible.

Elle vous engage à :

- Répondre à toute demande de documents concernant la santé physique et psychologique de l'enfant
- Régler le solde dans les délais mentionnés au paragraphe paiement ;
- Avertir des possibles modifications dans les dates d'inscription la semaine qui précède le changement.

•PAIEMENT :

L'intégralité du paiement doit être réglé lors de l'inscription.

Sont acceptés comme titres de paiement, pour le centre de loisirs, les bons MSA, les chèques vacances (ANCV), les chèques CESU, les aides privées issues des organismes d'embauche des parents, les bons CAF ainsi que les aides spécifiques locales. Tout cela sous réserve d'une attestation officielle de prise en charge valide et originale jointe à l'inscription. Tout règlement en espèces se fera au centime près, aucune monnaie ne sera rendue.

Les attestations de prise en charge des collectivités, services sociaux et comités d'entreprises devront stipuler le montant de l'aide et préciser que celle-ci sera directement versée à notre association.

•ANNULATION :

L'Association, en concertation avec la Communauté de Communes, se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant dont le comportement irait à l'encontre du bon déroulement du séjour. Il en est de même en cas d'actes délictueux. Dans ces circonstances, le séjour reste dû en totalité. En cas d'annulation de la famille, l'ensemble de la période ayant fait l'objet d'une inscription reste due, sauf en cas d'une impossibilité majeure (certificat médical ou une pièce attestant la gravité de la cause d'absence sera demandé) ou dans le cas d'une semaine prévue, une semaine avant au minimum. Toute annulation de la part de la famille moins de 8 jours avant le début du séjour conduira à une facturation de 50% du prix des séjours.

•RECLAMATIONS :

Les réclamations pourront être faites dans un délai maximum de 60 jours après la fin du séjour par téléphone mais elles devront obligatoirement être suivies d'un courrier.

Ces conditions générales pourront être reconsidérées dans le cadre des conventions passées avec nos clients, collectivités et comités d'entreprises.

Les prix mentionnés dans les tarifs sont valables sous réserve d'erreur de composition.

Les activités et programmes annoncés ne sont pas contractuels et feront l'objet d'un travail pédagogique avec les enfants. Ainsi, l'ensemble de la proposition de départ peut être modifiée par les enfants. Les projets de départ (mini camps) seront, malgré tout, prévus en avance afin de permettre à tous de s'organiser.

•LE DROIT A L'IMAGE :

L'Association pourra utiliser des photos réalisées pendant les activités, dans des documents de présentation des Accueils Collectifs de Mineurs les années suivantes ou lors de la promotion des Droits de l'Enfant, sauf si une demande écrite refusant l'autorisation de photos est parvenue auprès de l'Association Départementale des Francas des Vosges

•INFORMATIQUE ET LIBERTES :

Chaque participant a un droit d'accès et de rectification sur les fichiers informatiques des inscriptions.

SIGNATURE DES REPRESENTANTS LEGAUX

1 - J'autorise mon enfant à participer aux différentes activités proposées.

2 - J'autorise les organisateurs à prendre toutes mesures, en cas d'urgence médicale. Il sera fait appel aux services d'aide médicale urgente du centre 15 chargés d'évaluer la situation et de déclencher la réponse adaptée. La famille sera immédiatement avertie par nos soins.

3 - Je m'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par les organisateurs, en raison des soins prodigués.

4 - Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à le respecter et à le faire respecter.

A le

Signatures :